

Frédéric Oudéa,
Président-Directeur Général

Jean-Michel Mépuis,
Directeur du Développement Durable et RSE

Tour Société Générale, La Défense
75886 Paris Cedex 18

Lundi 19 mai 2014, Paris

Objet: Réponse aux courriers des 13 et 15 mai 2014 aux Amis de la Terre et Bizi ! concernant le projet Alpha Coal en Australie

Messieurs Frédéric Oudéa et Jean-Michel Mépuis,

Nous vous remercions de vos différents courriers adressés aux Amis de la Terre – réponse du 13 mai 2014 au rapport [« Le projet Alpha Coal et les Principes Généraux Environnementaux et Sociaux de la Société Générale »](#), et réponse du 15 mai 2014 à notre courrier envoyé via la cyberaction de Market Forces – et à Bizi ! le 16 mai 2014. Nous avons choisi d'y apporter une seule réponse.

- Dans vos courriers des 13 et 15 mai 2014, la Société Générale dit ne pouvoir évaluer l'activité de ses clients que « dans une phase ultérieure d'avancement du projet, après finalisation des études E&S, obtention des permis locaux et revue par un ingénieur indépendant de l'ensemble des études E&S et mesures d'atténuation prévues par le projet ».

La Société Générale fournit donc actuellement des services de conseil à GVK, [notamment la réunion des financements nécessaires au projet Alpha Coal](#), sans avoir évalué la conformité de l'activité de GVK et du projet GVK, avec ses principes généraux E&S et ses politiques sectorielles et transversales.

Des études E&S du projet ont déjà été faites et sont disponibles sur le site de [GVK](#)¹. Les Amis de la Terre ont utilisé ces études lors de l'écriture du rapport [« Le projet Alpha Coal et les Principes Généraux Environnementaux et Sociaux de la Société Générale »](#). Celui – ci montre que les impacts du projet Alpha Coal ne sont pas en cohérence avec les Principes Généraux E&S de la Société Générale. Qui plus est, le respect par la Société Générale de ses Principes Généraux E & S n'est pas suffisant pour prévenir les impacts climatiques du projet Alpha Coal.

- Dans vos courriers des 13 et 15 mai 2014, la Société Générale rappelle que les Principes de l'Equateur requièrent l'application des standards prévus par la réglementation locale et non les Critères de Performance de la SFI dans les pays à Hauts Revenus.

L'application de différents standards d'évaluation d'un projet varie en effet selon le type de pays dans lequel le projet a lieu afin de permettre l'application et le respect des réglementations les plus rigoureuses. Les Critères de Performance de la SFI (filiale de la Banque Mondiale) s'appliquent en ce sens aux pays considérés comme ne disposant pas d'un cadre législatif et réglementaire fort. Au

1 Par ailleurs, des mesures d'atténuation ont déjà été prévues par le projet et celui-ci a obtenu les permis nécessaires au niveau national et fédéral : Voir notamment [l'autorisation de la mine](#) et celle des [opérations de dragage](#)

contraire, les pays à Hauts Revenus sont considérés avoir une réglementation en matière sociale et environnementale plus stricte que les Critères de Performance de la SFI.

Notre rapport tient compte des critères de la SFI comme constituant les minimas de garanties requises au niveau social et environnemental. La réglementation australienne en matière sociale et environnementale est attaquée par les autorités australiennes fédérale et du Queensland et n'est pas à – même aujourd'hui d'assurer la protection des espèces et des habitats de manière satisfaisante. Les gouvernements du Queensland et de l'Australie soutiennent fortement l'industrie minière et l'extraction du charbon au Queensland. Le Premier Ministre du Queensland a déclaré l'Etat du Queensland « dans le business du charbon » et le Ministre de l'Environnement a déclaré qu'il n'était pas convaincu que les [émissions de gaz à effet de serre d'origine anthropique soient responsables du changement climatique](#). Malgré les alertes et recommandations répétées de l'Unesco, le Premier Ministre du Queensland considère qu'[arrêter le développement industriel et portuaire le long de la côte du Queensland n'est pas une option](#) et entend [simplifier les processus d'autorisation](#) afin d'accélérer le développement minier. Enfin, des membres de [l'autorité de contrôle de la Grande Barrière de corail sont eux-mêmes liés aux intérêts miniers](#). Cela explique l'autorisation des opérations de dragage par l'autorité de contrôle de la Grande Barrière de corail GBRMPA malgré une [évaluation des risques](#) défavorable.

- Dans ses courriers des 13 et 15 mai, la Société Générale rappelle « qu'elle s'attache au respect de l'environnement dans l'exercice de ses activités partout où le Groupe est présent et notamment, dans ce dossier, à la préservation de la Grande Barrière de Corail »

Or, il est clair qu'en suivant les décisions de l'Etat du Queensland et de l'Etat fédéral d'Australie, la Société Générale manquera à cet objectif et contribuera au contraire à la destruction du site classé au Patrimoine mondial de l'Humanité.

En effet, et pour ne citer qu'un exemple, depuis que les opérations de dragage ont été autorisées par le ministre de l'Environnement du Queensland ainsi que par l'autorité de contrôle de la Grande Barrière de corail (GBRMPA – Great Barrier Reef Marine Park Authority), une demande d'accès à l'information a montré que l'Autorité publique pour la Grande Barrière de corail estime que les risques du dragage pour la GBR sont élevés : l'évaluation des risques produite par GBRMPA en interne a jugé l'impact des opérations de dragage à Abbot Point sur l'environnement comme étant medium-élevé ; l'impact du rejet des déchets sur l'environnement a été jugé medium-élevé ; l'impact des déchets sur les autres parties prenantes a été jugé élevé. Le Ministère a donc ignoré les avis de GBRMPA lorsqu'il a autorisé le programme de dragage.

L'[UNESCO](#) a critiqué l'autorisation des opérations de dragage par le gouvernement fédéral et a recommandé l'inscription du site sur la liste des patrimoines en danger en 2015 à moins que des mesures soient prises pour protéger les récifs.

Enfin, [une étude récente du WWF et la Société maritime de conservation australienne](#) considère que l'industrie minière sous- estime les impacts des opérations de dragage et de dépôt de déchets dans la Grande Barrière de corail.

D'autres acteurs financiers ont reconnu les risques environnementaux, ainsi que les risques réputationnels induits par les projets industriels et portuaires le long de l'Etat du Queensland. La société d'investissement [BlackRock](#) elle – même remet aujourd'hui en question ses investissements dans des projets de développement dans la zone de la Grande Barrière de corail.

Deutsche Bank annonçait également dans un courrier à Market Forces le 9 mai dernier qu'elle ne soutiendrait pas des projets « dans ou à proximité du site du Patrimoine Mondial à moins qu'un consensus préalable ne soit obtenu entre le gouvernement concerné et l'UNESCO sur le fait que de telles opérations ne portent pas atteinte à la valeur universelle remarquable du site »².

De même, Crédit Agricole déclare dans une lettre aux Amis de la Terre et Banktrack datée du 5 mars 2014 « pour ce qui est des expansions de ports charbonniers en Australie, susceptibles d'avoir des impacts négatifs sur la Grande Barrière de corail, je tiens à vous préciser que [...]

2 Lettre à Market Forces – 09/05/2014

L'association *Les Amis de la Terre France* est une fédération d'associations territoriales, militant pour la protection de l'environnement et la création de sociétés durables.

Les *Amis de la Terre France* sont membres de *Friends of the Earth International*.

nous avons refusé de participer au financement du terminal d'Abbot, dans l'Etat du Queensland »³.

- Nous sommes enfin extrêmement inquiets des réponses reçues de la Société Générale. En effet, nous avons interpellé la Société Générale à de nombreuses reprises des impacts du projet Alpha Coal depuis novembre 2012. Nous nous sommes de plus, à chaque fois, tenus à apporter de nouveaux éléments de réponse et d'analyse dans le but d'informer la Société Générale des risques environnementaux et sociaux, mais aussi économiques et financiers du projet.

Malgré cela, et malgré le fait que la Société Générale s'est déclarée « ouverte au dialogue » le 16 mai 2014, nous n'avons reçu aucune réponse significative de la Société Générale. Au contraire, les courriers envoyés aux Amis de la Terre et à Bizi ! le 15 mai reprennent les mêmes éléments de réponse envoyés six mois plus tôt. Aucune des réponses de la Société Générale ne répond en détail aux différents points soulevés par les Amis de la Terre et Bizi !

Nous demandons à la Société Générale de nouveau de se retirer publiquement du projet Alpha Coal avant le 20 mai. A défaut, Bizi ! déversera 1.8 tonne de charbon devant le siège régional de la Société Générale à Bayonne.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Florent Compain
Président des Amis de la Terre

Max Rademacher
Membre de la coordination de Bizi !

Contact:
Lucie Pinson
Chargée de campagne Responsabilité des Acteurs financiers
Les Amis de la Terre France
Lucie.pinson@amisdelaterre.org – 09 72 43 92 62

³ Lettre aux Amis de la Terre – 25 mars 2014
L'association *Les Amis de la Terre France* est une fédération d'associations territoriales, militant pour la protection de l'environnement et la création de sociétés durables.
Les Amis de la Terre France sont membres de *Friends of the Earth International*.